

Opération collective LIMITOX

L'EPAGE Doubs Dessoubre porte et anime l'opération collective LIMITOX (2022-2024). Son objectif est de réduire les pollutions toxiques d'origine industrielle sur les territoires administratifs de 6 communautés de communes.

Cette opération s'effectue avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs.

Leur permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau allant jusqu'à 70% des investissements pour les petites et moyennes entreprises.

Qualité de l'eau

Étude qualité de l'eau 2021-2022

Le **Doubs** comprend trois secteurs sensiblement pollués : aval de Morteau, Goumois et Souleuvre. Des pollutions aux métaux lourds, pesticides et micro-polluants sont présentes. L'origine de ces pollutions est **domestique, agricole**. Sur la partie aval, on note la présence de pesticides, substances médicamenteuses et autres micropolluants.

Enfin, la **Barbèche** présente une pollution agricole prégnante exprimant par des concentrations élevées par des micro-polluants d'origine principalement domestique. En outre, il est à noter une sensibilité au niveau du bassin versant. Dans sa partie aval, le **Cusancin** est pollué des sources karstiques par des rejets des rejets assainissement. Le Bief du Bran en raison d'une pression domestique en lien avec des rejets assainissement.

Le **Doubs** comprend trois secteurs sensiblement pollués : aval de Morteau, Goumois et Souleuvre. Des pollutions aux métaux lourds, pesticides et micro-polluants sont présentes. L'origine de ces pollutions est **domestique, agricole**. Sur la partie aval, on note la présence de pesticides, substances médicamenteuses et autres micropolluants.

Enfin, la **Barbèche** présente une pollution agricole prégnante exprimant par des concentrations élevées par des micro-polluants d'origine principalement domestique. En outre, il est à noter une sensibilité au niveau du bassin versant. Dans sa partie aval, le **Cusancin** est pollué des sources karstiques par des rejets des rejets assainissement.

Le **Doubs** comprend trois secteurs sensiblement pollués : aval de Morteau, Goumois et Souleuvre. Des pollutions aux métaux lourds, pesticides et micro-polluants sont présentes. L'origine de ces pollutions est **domestique, agricole**. Sur la partie aval, on note la présence de pesticides, substances médicamenteuses et autres micropolluants.

Enfin, la **Barbèche** présente une pollution agricole prégnante exprimant par des concentrations élevées par des micro-polluants d'origine principalement domestique. En outre, il est à noter une sensibilité au niveau du bassin versant. Dans sa partie aval, le **Cusancin** est pollué des sources karstiques par des rejets des rejets assainissement.



Pourquoi les protéger ?

Les RKM font face à de nombreuses pressions : agriculture, assainissement, croissance démographique, changement climatique. Le but est de mieux sécuriser et diversifier l'alimentation en eau potable des territoires.

7 RKM sont présentes sur le territoire de l'EPAGE dont 3 sont déjà exploitées et 4 non exploitées pour le moment.

Lancement d'une étude en juillet 2023 pour 2 ans afin de mieux comprendre, mieux protéger et mieux gérer la ressource en eau.

Préservation des Ressources Karstiques Majeures

La sécurisation et la diversification de l'alimentation en Eau Potable (AEP) du territoire des RKM font face à de nombreuses pressions : agriculture, assainissement, croissance démographique, changement climatique. Le but est de mieux sécuriser et diversifier l'alimentation en eau potable des territoires.

7 RKM sont présentes sur le territoire de l'EPAGE dont 3 sont déjà exploitées et 4 non exploitées pour le moment.

Lancement d'une étude en juillet 2023 pour 2 ans afin de mieux comprendre, mieux protéger et mieux gérer la ressource en eau.

Pour toutes questions, contactez-nous : EPAGE Doubs Dessoubre, 3 rue du Clos Pascal, 25190 Saint-Hippolyte, 03 81 37 02 78, contact@doubsdessoubre.fr

Suivez notre actualité sur notre site internet : <https://doubsdessoubre.fr/>

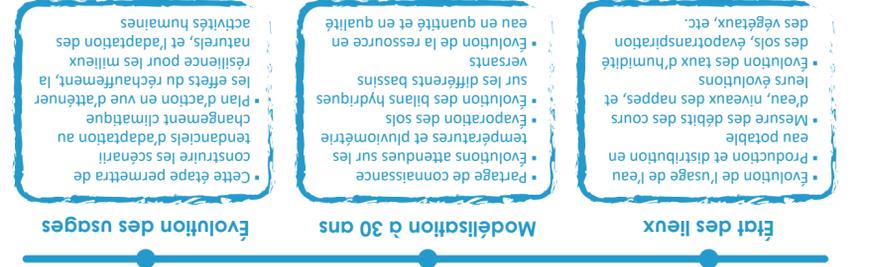
Abonnez-vous à nos réseaux sociaux

Appel à participation citoyenne

Dans le cadre de l'étude prospective sur le changement climatique, plusieurs acteurs seront appelés à travailler ensemble pendant les deux années de l'étude (Agriculture ; Eau potable & aménagement du territoire ; Tourisme & usages de l'eau ; Préservation & restauration des milieux naturels, ...)

En plus de ces groupes de travail, il est proposé aux habitants du territoire de participer aux réflexions et apporter leurs participations à l'étude au travers d'un groupe citoyen. Un cycle de formation et de sensibilisation aux enjeux de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'aux processus du réchauffement climatique leur sera proposé.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe, merci de nous faire un retour par mail à contact@doubsdessoubre.fr pour nous en informer.



Atténuation et adaptation au changement climatique

La ressource en eau est un enjeu majeur tant en termes de quantité, sensible aux sécheresses et aux pollutions, et par conséquent au changement climatique en cours. L'EPAGE porte en 2024/2025 une étude prospective sur l'évolution climatique et sur l'impact sur la ressource en eau. Cette étude est intégrée à la démarche d'élaboration du Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Doubs Dessoubre. Trois grandes étapes seront étudiées et discutées entre tous les acteurs du territoire :

Contrat de territoire Doubs Dessoubre

Le Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024 a été rédigé en 2021 sur la base d'une concertation territoriale avec une trentaine d'acteurs locaux et d'un diagnostic des enjeux locaux. Il permet l'impulsion et la planification d'actions opérationnelles sur le territoire.

5 axes thématiques, 24 actions

Comité stratégique Doubs Dessoubre : Composé d'acteurs du territoire, son rôle est de réfléchir à une stratégie concertée en faveur des milieux aquatiques et naturels. Le comité est également chargé du suivi des actions du Contrat Doubs Dessoubre.

Signature du plan rivières karstiques : Les acteurs publics du Doubs, sous l'impulsion de la Préfecture et du Département, engagent une démarche collective à travers le plan rivières karstiques 2022-2027. Ce plan a pour but de mobiliser tous les leviers pour la reconquête de la qualité des eaux des fromageries du Doubs.

Signé le 28 juin 2022 : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (4 166 194 €), Parc Naturel Régional Doubs Horloger (50 703 € de subventions), Office Fédéral de l'Environnement Suisse (140 470 €).

EPAGE Doubs Dessoubre

BULLETIN D'INFORMATION

L'EPAGE Doubs Dessoubre

L'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Doubs Dessoubre est un **syndicat mixte ouvert** créé au 1^{er} janvier 2021 et composé de 5 Communautés de communes (Pays de Maïche, Portes du Haut-Doubs, Pays de Sancey-Belleherbe, Doubs Baumoises et Plateau du Russey) et du Département du Doubs. La création de l'EPAGE a permis d'assurer la gestion de nombreux secteurs orphelins tel que le bassin versant du Cusancin et certains affluents du Doubs.

Missions principales

- Préserver et restaurer les rivières et zones humides
- Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité
- Préserver la ressource en eau
- Lutter contre les pollutions
- Atténuer le changement climatique
- Sensibiliser et communiquer

Le territoire en chiffres

- 1 256 km²
- 4 Bassins Versants (Dessoubre, Doubs franco-suisse, Cusancin et portion importante du Doubs médian)
- 300 km de cours d'eau inscrits au titre de la directive cadre sur l'eau
- +300 km d'affluents
- 137 communes
- 45 676 habitants

Le territoire est fortement imprégné par le développement d'une agriculture d'élevage laitier (56% de terres agricoles) et une activité économique importante liée à la forêt du fait de son importance sur le territoire (41%).

Restauration des fonctionnalités des rivières

La continuité écologique

Objectifs de la continuité écologique

- Restaurer la **continuité sédimentaire**
- Restaurer la **continuité piscicole**
- Atténuer le **réchauffement de l'eau**
- Limiter le **développement algal**
- Diversifier les **écoulements et les habitats**
- Améliorer l'**autoépuration** globale du milieu

Le rétablissement de la **continuité écologique** vise à restaurer au maximum les **continuités piscicoles et sédimentaires** des cours d'eau, tout en permettant une **meilleure résilience des milieux face au dérèglement climatique**, notamment en augmentant les linéaires de rivières accessibles à toutes les espèces aquatiques (poissons, insectes, plantes, etc.)

D'importants travaux de restauration des continuités écologiques et des fonctionnalités ont été réalisés sur le **bassin versant du Dessoubre** entre 2020 et 2023.

Les **travaux d'effacement des seuils de Neuf-Gouffre et Fleurey** réalisés en 2020 ont été complétés par les **travaux d'effacement du seuil de la Voyèze** et **l'implantation d'une passe à poissons** au droit de la Scierie des Noues en 2022 & 2023.

Au total ce sont :

- **12 km** du Dessoubre réouverts pour toutes les espèces sur un total de 33km
- **5 km** du ruisseau de la Vauclusotte reconnectés au Dessoubre
- **24 km** de cours d'eau désenclavés dont 12 km pour toutes les espèces.

La **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) permet aux EPAGES d'**initier des études et travaux** et de **proposer des solutions adaptées** en prenant en compte l'ensemble des problématiques.

La restauration morphologique des cours d'eau

La restauration morphologique des milieux aquatiques vise la **renaturation de milieux dégradés**, en réalisant des **opérations de restauration de l'ensemble de leurs fonctionnalités**, dans le but de permettre à la biodiversité aquatique un retour à des conditions de vie favorables.

Objectifs de la restauration morphologique

- Restaurer la **capacité de rétention** de la ressource en eau
- Restaurer les **zones d'expansion de crue**
- Restaurer l'**espace de bon fonctionnement**
- Limiter le **réchauffement de l'eau** avec la plantation de ripisylve
- Diversifier les **habitats** pour les espèces aquatiques
- Limiter les **intrants de polluant**

Zoom : Reverotte

La Reverotte, affluent principal du Dessoubre et labellisée « Rivières Sauvages » par l'Association Rivières Sauvages et l'AFNOR (Association Française de NORmarlisation) souffre de dégradations morphologiques malgré cette reconnaissance.

Une étude a été initiée en 2021 afin de réaliser un diagnostic global du cours d'eau et de ses affluents. L'objectif est de proposer des solutions d'amélioration de sa qualité écologique.

Les principales perturbations relevées sont la présence d'épaves en bordure de berges, de seuils, de buses dans le cours d'eau, etc.

Les **premiers travaux débuteront en 2024** et s'étaleront sur deux à trois ans.

La Reverotte a été labellisée Rivières Sauvages le 28 juin 2022.



Zoom : travaux d'effacement du seuil de la Voyèze

Les travaux d'effacement du seuil de la Voyèze ont été réalisés d'août 2022 à mai 2023. Les objectifs visés sont le **rétablissement de la continuité écologique**, la **renaturation de 600 mètres de rivière**, la **diversification des habitats**, la **prolongation de la passe à poissons Vauclusotte/Dessoubre**, la **protection des berges** et la **plantation de ripisylve** et enfin la **consolidation du pont de la Voyèze**.

À la suite des premiers travaux il a été immédiatement constaté une diversification des écoulements, un colmatage moindre du fond du lit, et une modification paysagère positive.

Seuil de la Voyèze

Passe à poissons

Consolidation du pont



Programme de restauration de la trame turquoise



Jusqu'en 2024, l'EPAGE se mobilise pour la **restauration de la trame verte et bleue** avec la Fédération des chasseurs et la Chambre d'agriculture du Doubs et Territoire de Belfort. Un nouveau programme ambitionne la **plantation de 15 000 arbres (haies en champ et ripisylve)** et la **mise en défens de 3,5 km de cours d'eau**. En parallèle, ce programme propose **des solutions d'abreuvements pour le bétail**, ce qui permettra *in fine* que les animaux ne divaguent plus dans les rivières. Des **actions de sensibilisation** seront menées auprès des agriculteurs, élus et scolaires. La profession agricole sera en particulier sensibilisée à l'intérêt de maintenir les haies existantes, ainsi qu'à (re)planter sur les secteurs déficitaires.



Plantation d'un plant

Préservation et restauration des zones humides

Un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides 2024-2034

Le PGSZH est un document cadre pour **accélérer la mise en œuvre de la politique en faveur des zones humides pour 10 ans**. L'EPAGE, avec ses partenaires, agira pour la préservation et la restauration des zones humides :

- **Sensibilisation** au maintien des zones humides et à leur restauration
- **Restauration des zones humides** présentant les enjeux les plus forts (rétention de l'eau et lutte contre les inondations, restitution d'eau aux rivières en période d'étiage)
- **Préservation des zones humides en bon état** de conservation

Les zones humides remplissent certaines fonctions qui contribuent au bon état écologique des milieux aquatiques et offrent naturellement des services aux activités humaines :



Régulation des crues

Les zones humides agissent comme une éponge en stockant l'eau en excès lors des fortes précipitations et la restitue lors des périodes sèches.



Rôle d'épuration de l'eau

Les zones humides jouent un rôle de stockage ou de transformation des matières minérales et d'épuration des pollutions.



Réservoirs de biodiversité

Les zones humides abritent en France 30% des plantes protégées, 50% des espèces d'oiseaux, 66% des espèces de poissons et 100% des espèces d'amphibiens.

Plus de **50%** des zones humides ont été détruites durant le siècle dernier



Zone humide située à St-Julien-lès-Russey



Life Climat Tourbières du Jura 2022-2029

L'EPAGE est à nouveau engagé dans le programme européen « Life Climat Tourbières du Jura » en faveur de la restauration des fonctionnalités des tourbières du massif jurassien. Ce programme, d'un montant de **12,5 millions d'euros**, et mis en œuvre durant les **sept prochaines années** a pour objectif la **réhabilitation des tourbières**, permettant ainsi la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** issues de leur dégradation lorsqu'elles sont dysfonctionnelles, et la **lutte contre le réchauffement climatique**.

Les tourbières nous rendent différents services : elles concourent à la régulation des eaux, elles assurent un rôle de filtration et d'épuration de l'eau, elles constituent un stock de carbone

L'EPAGE aura en charge la réhabilitation du complexe tourbeux des Belles Seignes sur les communes de Noël-Cerneux, Le Bélieu, La Chenalotte, Le Bizot et Le Narbief.

Les tourbières contiennent à elles seules **30%** de tout le carbone mondial piégé dans les sols

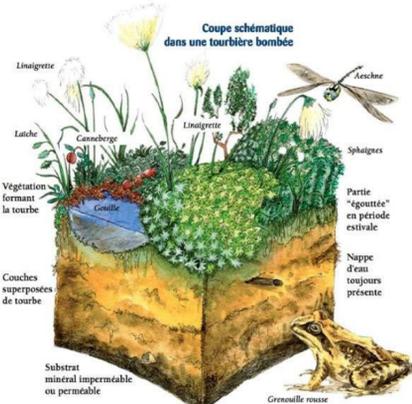
Programme Life

70 tourbières à réhabiliter

500 ha et **60 communes** concernés

36 km de fossés de drainage à neutraliser

18 km de cours d'eau à restaurer



© François Genervier, Pôle-relais tourbières, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

À l'EPAGE

1 tourbière à réhabiliter Belles Seignes

177 ha concernés sur les Belles Seignes

1,5 km de fossés de drainage à neutraliser

2,8 km de cours d'eau à restaurer

Préservation et restauration des milieux naturels

Animation Natura 2000 Vallée du Dessoubre

La Vallée du Dessoubre, de par ses richesses faunistiques et floristiques, a rejoint en 2006 le réseau européen Natura 2000. Ce réseau couvre 13% du territoire français et, à pour ambition de **favoriser la conservation des habitats et des espèces d'intérêts européens**. L'EPAGE Doubs Dessoubre est en charge de l'animation et de la promotion des actions du site Natura 2000 de la Vallée du Dessoubre sur une superficie de **16 636 ha**. Le site s'étend aux versants des vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs

ainsi qu'aux tourbières et zones humides des plateaux environnants. Un certain nombre d'actions sont menées en faveur des milieux naturels comme des contrats îlots de sénescence en milieux forestiers et des contrats agricoles en milieux ouverts dans le but de préserver les habitats et les espèces ; la protection des ruisseaux ; la protection des populations d'écrevisses à pattes blanches ou encore des contrats de protection des cascades de tuf...

Travaux de protection de la cascade du Moulin de Vermondans



Cascade du Moulin de Vermondans

Ce site a bénéficié d'un aménagement adapté et dédié à sa préservation au titre d'un contrat Natura 2000.

Constituant un **patrimoine géologique, historique et naturel** de la Vallée du Dessoubre, elle attire de nombreux visiteurs. Cette **forte fréquentation** a entraîné le **piétinement** de cet habitat très fragile, conduisant à sa **dégradation partielle**

La commune de Plaimbois-Vennes, avec l'appui de l'animatrice Natura 2000 a entrepris l'aménagement du site à l'automne 2022, afin d'en **protéger les endroits les plus vulnérables**, tout en permettant aux visiteurs un accès par une plateforme d'observation dédiée.

Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

En juillet 2022, une étude a été démarrée pour l'élaboration d'une **stratégie de gestion** des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) le long des berges du **Doubs franco-suisse**. Ce travail, à pour but d'**inventorier et cartographier** les espèces végétales exotiques envahissantes, de **définir les stades invasifs** de chaque foyer de population et *in fine* de **proposer des mesures de gestion** en fonction de ces stades invasifs. L'étude se terminera mi 2023, pour la mise en place des premiers chantiers début 2024.

La zone d'étude se situant en contexte transfrontalier, une concertation avec les instances suisses a été réalisée en début d'année 2022. Deux cantons sont concernés : le **canton de Neuchâtel** et le **canton du Jura**.

Les premières interventions opérationnelles coordonnées entre France et Suisse interviendront dès 2024

Ainsi, l'étude a été réalisée sur les berges françaises en totalité (en amont du barrage du Chatelot jusqu'à l'entrée du Doubs dans la boucle suisse en aval) et sur les berges neuchâteloises.

Des actions de sensibilisation seront par ailleurs conduites à destination des propriétaires riverains, communes et grand public.



Opération d'arrachage de Renouée du Japon